

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023

Présents: Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte

CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT

M.M. Frank ALEXIS, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude

PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration: Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Sophie LAUX-ROBERT

Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE

Mme Jocelyne PY a donné procuration à M. Josian RIBES

Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Jean-Claude PINTEGNE M. Paul AMOUROUX a donné procuration à M. Aurélien DALOZ

M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL

Absent:

M. François BONHOMME

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres En exercice : 20

Présents: 13+6 proc.

Votants: 19

Date convocation 06/07/2023 Date d'affichage 06/07/2023

Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 11/07/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire 2023

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 juillet 2021, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un service d'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et approuvé son règlement intérieur ainsi que les tarifs applicables aux familles, tenant compte du quotient familial.

Dans un contexte général marqué par l'inflation et l'augmentation du coût des matières premières, la grille tarifaire avait été réhaussé pour la rentrée 2022, afin d'intégrer l'évolution de la charge salariale et l'augmentation annuelle des tarifs de cantine.

La poursuite d'un contexte inflationniste au cours de l'année scolaire 2022-2023 ayant conduite à une nouvelle augmentation des coûts des repas, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification des tarifs de l'ALP pour la rentrée scolaire, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2023 :

TARIF réglé par la famille	QF ≤ 1500	1501 ≤ QF ≤ 2100	2101 ≤ QF ≤ 2700	QF≥2701
ALP Matin	0.50 €	0.60 €	0.65 €	0.70 €
ALP Midi				
(repas inclus)	4.40 €	4.55 €	4.60 €	4.65 €
Garderie Soir				
(pas d'ALP)	0.60 €	0.65 €	0,70 €	0,75€

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Périscolaire, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

Accusé de rédeption en préfecture 034-213401666-20230712-2023-DELIB-49-DE Date de réception préfecture : 12/07/2023